

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire – Budget général et annexes – budget régie des énergies

Séance du 24 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

Membres absents excusés avec pouvoir : Georges BERMOND (pouvoir à Joël BERGEOT), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOUIIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

Membres absents excusés, sans pouvoir : néant

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON-BERTHET,

en présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Le document du DOB a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le Jeudi 18 juin 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est nécessaire qu'un débat sur les orientations budgétaires se déroule dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, proposés pour l'ensemble des budgets de la Commune, portant notamment sur :

- les résultats probables du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2019, et du budget de la régie des énergies,
- les reports d'investissements en dépenses et en recettes,

- la simulation de l'exercice 2020,
- l'estimation des bases et des taux d'imposition de 2020.

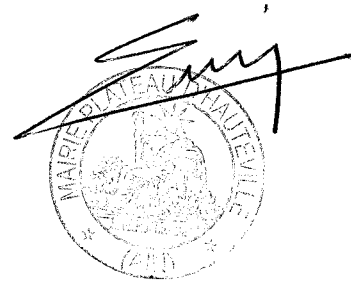
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200624-DE-2020-052-DE
Date de télétransmission : 08/07/2020
Date de réception préfecture : 08/07/2020